

# Bilan et Compte de résultat

au 31 décembre 2014

# Bilan au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)

Actif	Au 31.12.2014		Au 31.12.2013	Passif	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013	
	Brut	Amortissements/ Provisions	Net	Net			
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Titres immobilisés et de participation <sup>(1)</sup> Autres immobilisations financières	712 704 163 4 735 249 97	581 95 465 87 906	131 608 698 4 647 343 97	178 534 446 4 520 766 136	Réserves des gestions techniques Report à nouveau action sociale Résultats nets de l'exercice Capitaux propres (A) Provision technique vieillesse - RC (B)	648 666 89 481 230 364 968 511 4 888 043	673 435 83 836 188 945 946 216 4 679 974
I - Actif immobilisé (2)	5 440 221	183 952	5 256 269	5 055 526	I - Fonds propres (A + B) $^{(4)}$	5 856 554	5 626 190
Fournisseurs, prestataires débiteurs Clients, cotisants et comptes rattachés (3) Organismes de Sécurité sociale Autres créances Valeurs mobilières de placement Banques, Éts financiers et assimilés Caisse Comptes de régularisation	996 235 392 67 187 8 208 704 737 267 963 4 616	863 121 868 565	133 113 524 67 187 7 643 704 737 267 963 4 616	204 77 118 57 439 10 496 747 787 206 969 7 653	Dettes financières Cotisants et clients créditeurs Fournisseurs Prestataires et allocataires Dettes sociales et fiscales Organismes de Sécurité sociale Autres dettes	480 285 44 832 738 14 165 16 098 148 5 256	451 087 45 113 601 13 665 17 231 139 2 173
II - Actif circulant	1 285 103	123 296	1 161 807	1 100 673	II - Dettes	561 522	530 009
Total assassal	6.705.004	007.040	C 440 070	0.450.400	Total of of val	C 440 070	0.450.400
Total général	6 725 324	307 248	6 418 076	6 156 199	Total général	6 418 076	6 156 199

<sup>(1)</sup> voir annexe page 7.

<sup>(2)</sup> voir annexe page 6.

<sup>(3)</sup> voir annexe page 7.

<sup>(4)</sup> voir annexe page 8.

# Compte de résultat de l'exercice 2014 (en milliers d'euros)

		Régimes				
Libellé	Complémentaire vieillesse	Allocations supplémentaires vieillesse	Invalidité décès	Total général 2014 *	Total général 2013 *	F.A.S. 2014
Produits  - Cotisations émises forfaitaires  - Cotisations émises proportionnelles	898 583	533 109 158 251	84 814	617 923 1 056 834	608 166 987 917	
Total cotisations	898 583	691 360	84 814	1 674 757	1 596 083	
<ul> <li>Capitaux de rachat</li> <li>Majorations de retard</li> <li>Produits divers</li> <li>Produits exceptionnels</li> <li>Reprise sur provisions</li> <li>Gestion financière</li> </ul>	3 489 (105) 8 1 460 397 224 987	(78) 6 101 199 8 343	357 27 868 9 935	3 489 (183) 371 1 588 1 464 243 265	2 711 345 702 934 3 726 178 496	13 209 362
Total des produits	1 128 819	699 931	96 001	1 924 751	1 782 997	13 571
Charges  - Pensions, I.J. et I.D. : droits propres  - Pensions et I.D. : droits dérivés	748 053 149 090	601 083 86 013	40 624 38 475	1 389 760 273 578	1 290 655 270 236	7 130 1 076
Total prestations	897 143	687 096	79 099	1 663 338	1 560 891	8 206
<ul> <li>Cotisations admises en non valeur</li> <li>Diverses charges</li> <li>Charges exceptionnelles</li> <li>Dépréciation des créances cot. et alloc.</li> <li>Frais administratifs</li> </ul>	2 106 6 006 8 627 10 878	559 6 179 6 108 7 964	150 12 781 1 029	2 815 12 185 26 1 516 19 871	5 536 12 166 244 1 012 19 848	
Total des charges	916 768	701 912	81 071	1 699 751	1 599 697	8 206
Résultats	212 051	(1 981)	14 930	225 000	183 300	5 365
Total	1 128 819	699 931	96 001	1 924 751	1 782 997	13 571

<sup>\*</sup> Hors régime de base (pour ce régime en 2014 : 517 millions d'euros de cotisations et 390 millions d'euros de prestations).

## **Annexes**



## 1 - Règles et méthodes comptables

La présentation des comptes annuels est établie suivant les dispositions du plan comptable unique des Organismes de Sécurité sociale publiées au Journal officiel du 15 décembre 2001 et mentionné à l'article L.114-5 du code de la Sécurité sociale.

Les comptes annuels sont établis conformément au décret n° 97-267 du 18 mars 1997, relatif à la gestion comptable des organisations autonomes d'assurances vieillesse, qui met en œuvre le principe de comptabilisation en droits constatés des opérations techniques ; ainsi, conformément au décret N°2007-619 du 26 avril 2007, les produits et les charges de toute nature sont rattachés à l'exercice au cours duquel est intervenu le fait générateur qui leur a donné naissance dans les conditions prévues par le plan comptable unique (Art. D.114-4-4).

Les comptes annuels ont été élaborés en tenant compte de la permanence des méthodes, du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation des biens.

- constructions	50 ans
- agencements et aménagements des constructions	10 ans
- installations techniques	10 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	5 ans
- matériel micro informatique	3 ans

#### b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leurs acquisitions.

Les titres acquis en contrepartie des réserves sont comptabilisés en actif immobilisé, mais les cessions intervenues sur ces titres au cours de l'exercice sont considérées comme à caractère financier et non exceptionnel.

Les titres immobilisés font l'objet d'une provision de la moins-value latente constatées en fin d'exercice par catégorie de titres de même nature, lors de l'évaluation du portefeuille, au cours moyen du dernier mois de l'exercice en ce qui concerne les valeurs de gestion directe (actions et obligations), et au cours de la valeur liquidative du 31 décembre de l'exercice pour les OPCVM (SICAV et FCP).

#### c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Il est appliqué le principe de la constitution obligatoire d'une dépréciation sur les créances dont le recouvrement est incertain.

Le montant de la dépréciation des créances douteuses cotisants est calculé systématiquement à partir de l'ancienneté des créances et en fonction de la position contentieuse éventuelle de celles-ci.

Le taux de dépréciation évolue en fonction de l'ancienneté des cotisations émises et de leur statut contentieux.

# d) Valeurs mobilières de placement, dettes financières et trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

La trésorerie disponible, qui permet d'assurer le paiement des prestations, correspond à la somme des valeurs mobilières de placement et des comptes en banques moins les dettes financières correspondant elles-mêmes au découvert bancaire lié au paiement décalé des prestations du 4° trimestre 2014 au 2 janvier 2015.

### e) Provisions pour congés payés et primes annuelles

Les congés payés et les primes versées au personnel sont provisionnées en fonction des droits acquis par le personnel à la clôture de l'exercice et augmentés d'un pourcentage de charges sociales et fiscales.

## 2 - Fait caractéristique

Pas de fait caractéristique à signaler sur l'exercice 2014.

## 3 - Changement de méthode comptable et d'estimation

Pas de changement de méthode, de présentation ou d'estimation sur l'exercice 2014.

# 4 - Relations avec les autres organismes de Sécurité sociale

La CARMF est en relation avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) pour la totalité des opérations du régime de Base qu'elle gère techniquement pour le compte de la CNAVPL.

La CARMF règle les précomptes légaux sur prestations de la totalité des régimes à la CNAVPL.

Par ailleurs, la CARMF émet et encaisse les quotes-parts de cotisations ASV des médecins de secteur 1 prises en charges par les Caisses maladie (CPAM).

## 5 - Gestion administrative

Et	ffectifs au 31 décembre 2014 :	251
•	Employés :	.118
•	Cadres et Agents de Maitrise :	.126
•	Contrats à durée déterminée :	7

Les frais de gestion administrative sont répartis par régime en fonction de l'activité de chacun des régimes.

# Annexes (suite)

## 6 - Tableau des immobilisations (en milliers d'euros)

	Immobilisations			Amortissements / dépréciations				Valeurs	
Rubriques	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice	Amortissements ou dépréciations cumulés en début d'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions dotations de l'exercice	Amortissements ou dépréciations cumulés en fin d'exercice	nettes à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles - Concessions et droits - Droit au bail	703	9		712	525	56		581	131
I - Total immobilisations incorporelles	703	9		712	525	56		581	131
Immobilisations corporelles - Terrains - Constructions - Installations techniques, matériels et outillages - Autres immobilisations corporelles - Immobilisations corporelles en cours	151 999 464 696 190 2 639 238	21 425 62 666 511 424	(484) (141)	173 424 527 362 190 2 666 521	82 909 190 2 217	10 403 229	(483)	93 312 190 1 963	173 424 434 050 703 521
II - Total immobilisations corporelles	619 762	85 026	(625)	704 163	85 316	10 632	(483)	95 465	608 698
Immobilisations financières  - Titres de participation et parts dans des associations  - Titres immobilisés (droit de propriété)  - Titres immobilisés (droit de créance)  - Dépôts et cautionnements versés  - Intérêts courus	69 500 4 551 006 45 139 136	1 000 368	(900 625) (30 139) (66)	69 500 4 650 749 15 000 97	3 900 139 881 1 098		(55 875) (1 098)	3 900 84 006	65 600 4 566 743 15 000 97
III - Total immobilisations financières	4 665 781	1 000 395	(930 830)	4 735 346	144 879		(56 973)	87 906	4 647 440
Total actif immobilisé (I + II + III)	5 286 246	1 085 430	(931 455)	5 440 221	230 720	10 688	(57 456)	183 952	5 256 269

## 7 - Titres immobilisés (en milliers d'euros)

Rubriques	Montants bruts au 31.12.2014	Dépréciations nettes au 31.12.2014	Montants nets au 31.12.2014	Montants nets au 31.12.2013
<ul> <li>Actions directes</li> <li>Actions - SICAV - FCP</li> <li>Obligations directes</li> <li>Obligations - SICAV - FCP</li> <li>Monétaires - SICAV - FCP</li> <li>Fonds et titres immobiliers</li> </ul>	410 013 2 018 790 15 000 1 968 325 87 426 235 695	44 446 27 603 6 151 9 706	365 567 1 991 187 15 000 1 962 174 87 426 225 989	368 446 1 880 724 44 041 1 828 928 180 001 218 626
Total titres immobilisés	4 735 249	87 906	4 647 343	4 520 766

# 8 - Créances cotisants (en milliers d'euros)

Rubriques	Montants bruts au 31.12.2014	Dépréciations nettes au 31.12.2014	Montants nets au 31.12.2014	Montants nets au 31.12.2013
<ul> <li>Créances cotisants</li> <li>Participation CPAM</li> <li>Majorations de retard</li> <li>Créances douteuses</li> <li>Cotisations prescrites</li> </ul>	72 102 35 162 12 331 111 284 4 513	12 095 12 021 93 239 4 513	60 007 35 162 310 18 045	55 208 3 901 1 179 16 830
Totaux	235 392	121 868	113 524	77 118

## Annexes (suite)

## 9 - Tableau des Fonds propres (en milliers d'euros)

Régimes	Réserves au 31.12.2013	Résultats 2013	Réserves au 31.12.2014	Résultats 2014	Projet réserves au 01.01.2015
<ul><li>Régime invalidité-décès</li><li>Régime ASV</li></ul>	374 075 299 360	14 494 (39 263)	388 569 260 097	14 930 (1 982)	403 499 258 115
Total réserves	673 435	(24 769)	648 666	12 948	661 614
– FAS	83 836	5 645	89 481	5 365	94 846
Total report à nouveau	83 836	5 645	89 481	5 365	94 846
<ul> <li>Régime complémentaire (provisions pour charges techniques)</li> </ul>	4 679 974	208 069	4 888 043	212 051	5 100 094
Total provisions pour charges techniques	4 679 974	208 069	4 888 043	212 051	5 100 094
Total général	5 437 245	188 945	5 626 190	230 364	5 856 554

## 10 - Engagements hors bilan

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite de l'ensemble du personnel sont de 4 136 000  $\in$ , dont 67 % de charges sociales et fiscales. Ces indemnités sont calculées salarié par salarié sur la base d'un taux de rotation de 5 %.

Les engagements d'investissements donnés par la CARMF auprès d'organismes financiers ou fonds immobiliers s'élèvent à 95 000 000 €

- Fonds communs de placements à risque.. 29 000 000 €

## Analyse des comptes de l'activité générale et des régimes complémentaires

### Activité générale

L'ensemble des cotisations des régimes obligatoires émises en 2014 (hors régime de base) s'élève à 1 675 M€ et le montant des allocations et prestations (hors régime de base) s'élève à 1 663 M€.

Pour information, les cotisations du régime de base en 2014 se montent à 517 M€ pour des prestations à hauteur de 390 M€ ; l'excédent de ce régime est reversé à la CNAVPL pour le service de la compensation nationale.

L'augmentation des cotisations émises en 2014 de 79 M $\in$  (+ 4,9 % par rapport à 2013) pour un effectif cotisants en légère baisse de - 0,2 %, est inférieure à l'augmentation des charges de prestations de 102 M $\in$  (+ 6,6 %, compte tenu d'une augmentation moyenne du nombre de bénéficiaires de + 6,3 %). Le solde de cotisations moins prestations reste toutefois positif.

### Régime complémentaire

Le régime complémentaire en 2014 dégage un résultat bénéficiaire de 212 M€ comparé à un résultat bénéficiaire de 208 M€ en 2013.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les réserves du régime complémentaire correspondent à environ 5 ans et 4 mois de prestations de retraite 2015.

#### **Régime ASV**

Le régime ASV dégage en 2014 un résultat négatif de 2 M€ par rapport à un déficit de 39 M€ en 2013.

Au 1er janvier 2015, malgré l'augmentation de la cotisation en 2014 et la baisse du point de retraite, les réserves du régime ASV descendent à 4,3 mois de prestations de retraite 2015, contre 4,5 mois l'an dernier.

#### Régime invalidité-décès

Le régime invalidité-décès bénéficiaire en 2013 de 14,5 M€, affiche en 2014 un résultat bénéficaire de 14.9 M€.

#### Gestion financière

Avec la remontée des marchés boursiers en 2012, 2013 puis en 2014, la CARMF a annulé les pertes comptabilisées par annulation des charges de dépréciations financières pour un montant de 153 M€ en 2012, de 36 M€ en 2013 et de 57 M€ en 2014.

Par ailleurs, les opérations nettes de cessions de titres du portefeuille (ventes, arbitrages, trading) se soldent par une plus-value nette de 146 M€ en 2014, pour une plus-value nette de 95 M€ en 2013.

L'ensemble des résultats financiers, 243 M€ en 2014 contre un montant de 178 M€ en 2013, participent eux-mêmes à la performance du résultat net consolidé 2014 des régimes obligatoires (hors régime de base) qui s'élève à 225 M€ contre un bénéfice net global de 183 M€ en 2013.

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'Administration.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CARMF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous vous précisons que la CARMF ayant désigné un Commissaire aux Comptes à compter de l'exercice 2014, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.

#### 1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CARMF à la fin de cet exercice.

#### 2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les notes «Immobilisations Financières» et «Valeurs mobilières de placement, dettes financières et trésorerie» de l'annexe exposent les règles et méthodes d'évaluation de Titres immobilisés et de participation et des valeurs mobilières de placement. Nous avons vérifié la correcte application des méthodologies mises en oeuvre, apprécié le caractère raisonnable des données et des hypothèses retenues et vérifié que l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Paris. le 17 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International

> Natascha Vignaux Associée



46 rue Saint-Ferdinand 75841 Paris Cedex 17